

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation d'ouverture pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques au sein d'un établissement fixe, Fauna & Films.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CADEAC

Prénom Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.A.S Fauna & Films

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Cadéac

RCS / SIRET

4	1	1	5	6	8	2	7	2	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 - Sous catégorie a	Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation au titre des rubriques suivantes : 2140 (Autorisation) : Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Fauna & Films est un établissement d'élevage autorisé situé route du Lunain 77250 Villemer.

Le projet consiste à ouvrir une partie du site principalement sur réservation, en accueillant des groupes de 50 personnes environ, encadrés par des membres de l'équipe, et en suivant un parcours clairement délimité.

Ce projet ne nécessite pas la construction de nouvelles structures, le site étant déjà aménagé. L'ensemble du site est entouré par un mur plein de 2m de haut. Un parking gravillonné pouvant accueillir une vingtaine de voitures, des toilettes, des allées gravillonnées, des enclos, sont déjà présents.

Aucun bâtiment ne sera créé.

Ainsi seul l'accueil du public nécessite une modification de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste à accueillir du public principalement sur réservation. Des groupes de 50 personnes, encadrés par des membres de l'équipe, suivront un parcours en plain air clairement délimité.

Si la première intention du public est de rencontrer des animaux sauvages et des « animaux stars » qu'ils ont pu voir sur les écrans, Fauna & Films souhaite que cette visite ait avant tout un but pédagogique. Les thèmes pouvant être abordés seront :

- Présenter le déroulement d'un tournage cinématographique
- Présenter et expliquer le travail des soigneurs de Fauna & Films
- Présenter les différentes espèces, leurs rôles dans le milieu naturel et les enjeux liés à leur conservation
- Sensibiliser les personnes à la disparition des espèces et des milieux naturels

En ce qui concerne le cheptel présenté il dépendra tout simplement de la diversité de l'activité de Fauna & Films et du cheptel qui y est hébergé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accueil du public sera réalisé toute l'année principalement sur réservation entre 9h et 19h maximum.

Les visiteurs seront accueillis à l'entrée de l'établissement et invités à se garer aux emplacements prévus. Les groupes de 50 personnes seront ensuite pris en charge par un animateur qui pourra proposer différents ateliers selon les thématiques pédagogiques choisies.

En plus des visites des installations animalières, une animation pourra être proposée.

Toutes les activités auront pour objectif de faire découvrir le monde du cinéma et de sensibiliser le public à la biodiversité et à l'environnement.

Ces animations seront adaptées au public présents (enfants, scolaires, familles, etc.).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'Autorisation au titre des installations classées pour la Protection de l'environnement reprises dans la rubrique N°2140.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Etat actuel :	
- enclos et zones ouvertes au public	19 000 m ²
- zones techniques et privées	3 000 m ²
Surface totale	22 000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

12 route du Lunain Villemer 77250

Parcelles n°0133, 0981, 0982, 0986,
0360.

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 78 ' 63 " Lat. 48 ° 33 ' 45 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

77250 VILLEMER

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 110001301 Nom : VALLEE DU LUNAIN ENTRE EPISY ET LORREZ-LE-BOCAGE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement se trouve dans l'aire d'alimentation de captage LA-GENVRAYE 1
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement est relié au réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun terrassement important ne sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est installé sur un site existant déjà autorisé. Seul l'accueil du public est une modification de son organisation et de son fonctionnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est installé sur un site existant déjà autorisé. Il est séparé de la zone Natura 2000 (Vallée du Lunain), par une route. Les aménagements et l'accueil du public seront réalisés uniquement sur le site aujourd'hui existant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un vétérinaire sanitaire suit le cheptel animalier. Les nouveaux spécimens sont isolés et observés (avec suivi vétérinaire et prophylaxie si nécessaire).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules des visiteurs seront invités à se garer à l'intérieur de l'établissement sur un espace aménagé.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant, les animaux sont déjà présents. Seuls les visiteurs pourraient être source de bruits, ce qui sera limité car lors des visites guidées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les enclos sont nettoyés quotidiennement, permettant d'enlever toute source ordorante (déjection, reste de nourriture). Les odeurs générées par la présence d'animaux restent donc très modérées.</p> <p>Le nettoyage des enclos entraîne une production de fumier pailleux en faible quantité, évacué régulièrement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage, les eaux usées sont collectées et acheminées vers de systèmes de traitement autonome.</p> <p>Il n'existe pas de rejets directs dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les enclos sont nettoyés quotidiennement, permettant d'enlever toute source ordorante (déjection, reste de nourriture).</p> <p>Le nettoyage des enclos entraîne une production de fumier pailleux en faible quantité, évacué régulièrement.</p> <p>Les denrées carnées et cadavres sont évacués par les services d'équarrissage.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place directement au sein de l'établissement existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés sur la commune de Villemer ainsi que les communes voisines. Aucun n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Fauna & Films est un établissement d'élevage autorisé, en activité hébergeant des animaux d'espèces non domestiques. La gestion des déchets est aujourd'hui maîtrisée. Les quantités de fumier sont stockées en faible quantité et évacuées régulièrement. Un vétérinaire sanitaire est attaché à l'établissement.

L'accueil du public et de leurs véhicules se fera à l'intérieur de l'établissement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Fauna & Films existe depuis 1997. Cet établissement est aménagé au sein du Hameau le Luat, en milieu rural. Si l'ouverture de l'établissement au public n'engendrera pas d'effets supplémentaires sur son environnement, la demande d'autorisation ICPE nécessitera réglementairement une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Dossier de présentation du projet Annexe 8: Arrêté d'autorisation d'ouverture de l'établissement d'élevage Annexe 9: Certificat de capacité de Pierre CADEAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

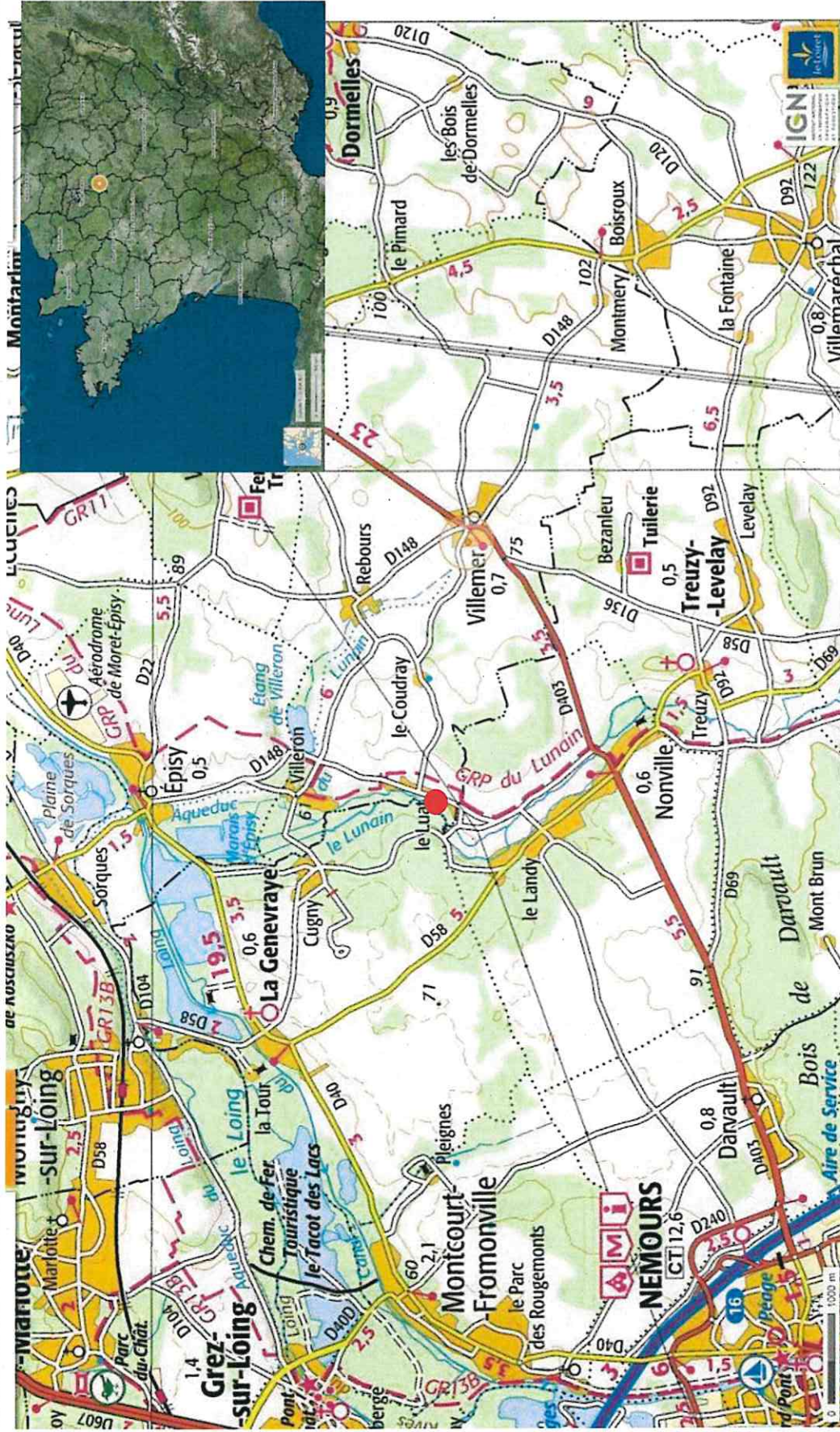
Fait à Villemer

le, 31 janvier 2022

Signature



ANNEXE 2 : Plan de situation



SOURCE : [HTTPS://WWW.GEOPORTAIL.GOUV.FR/](https://www.geoportail.gouv.fr/)



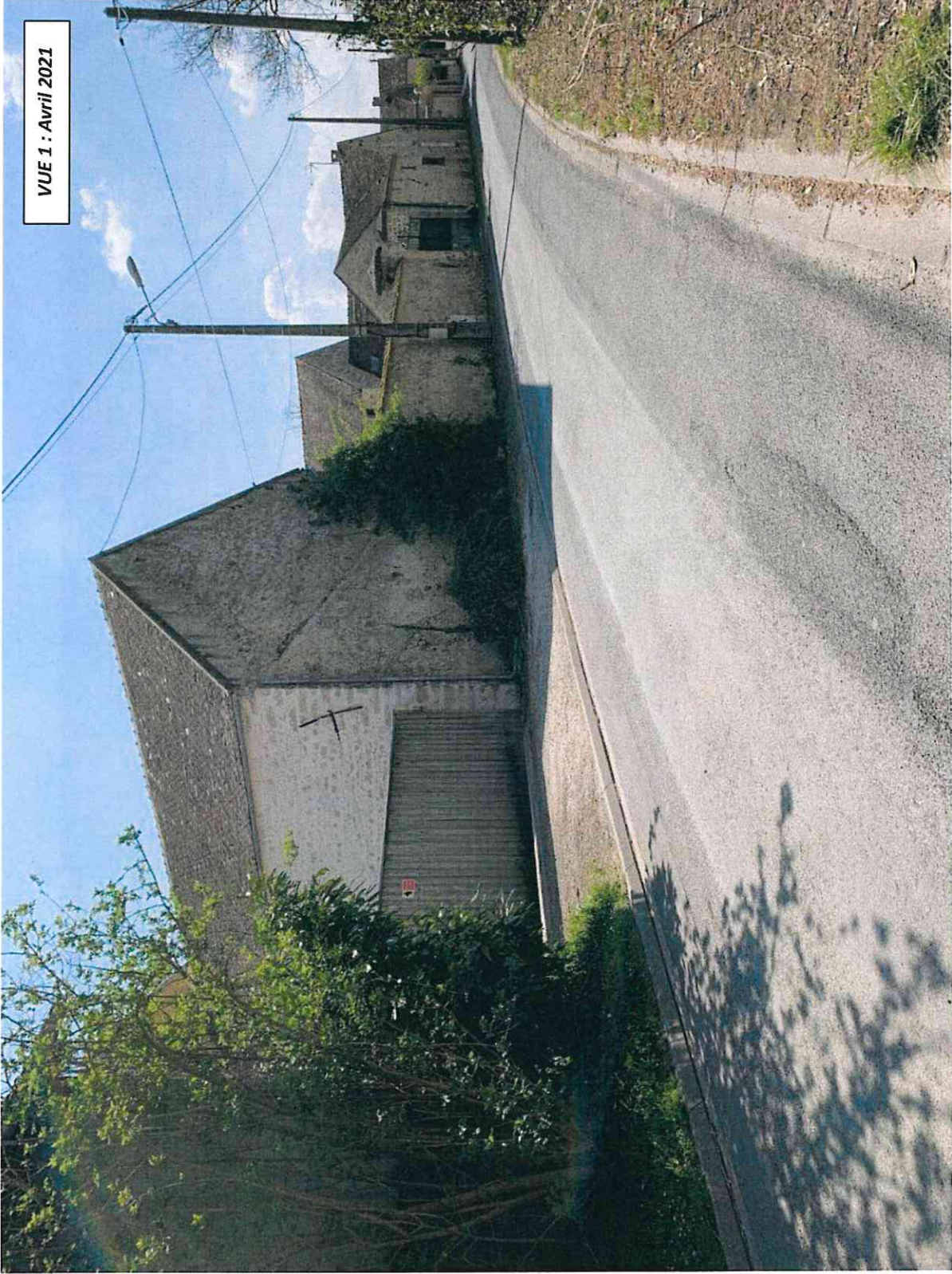
ANNEXE 3 : Photographies de l'établissement



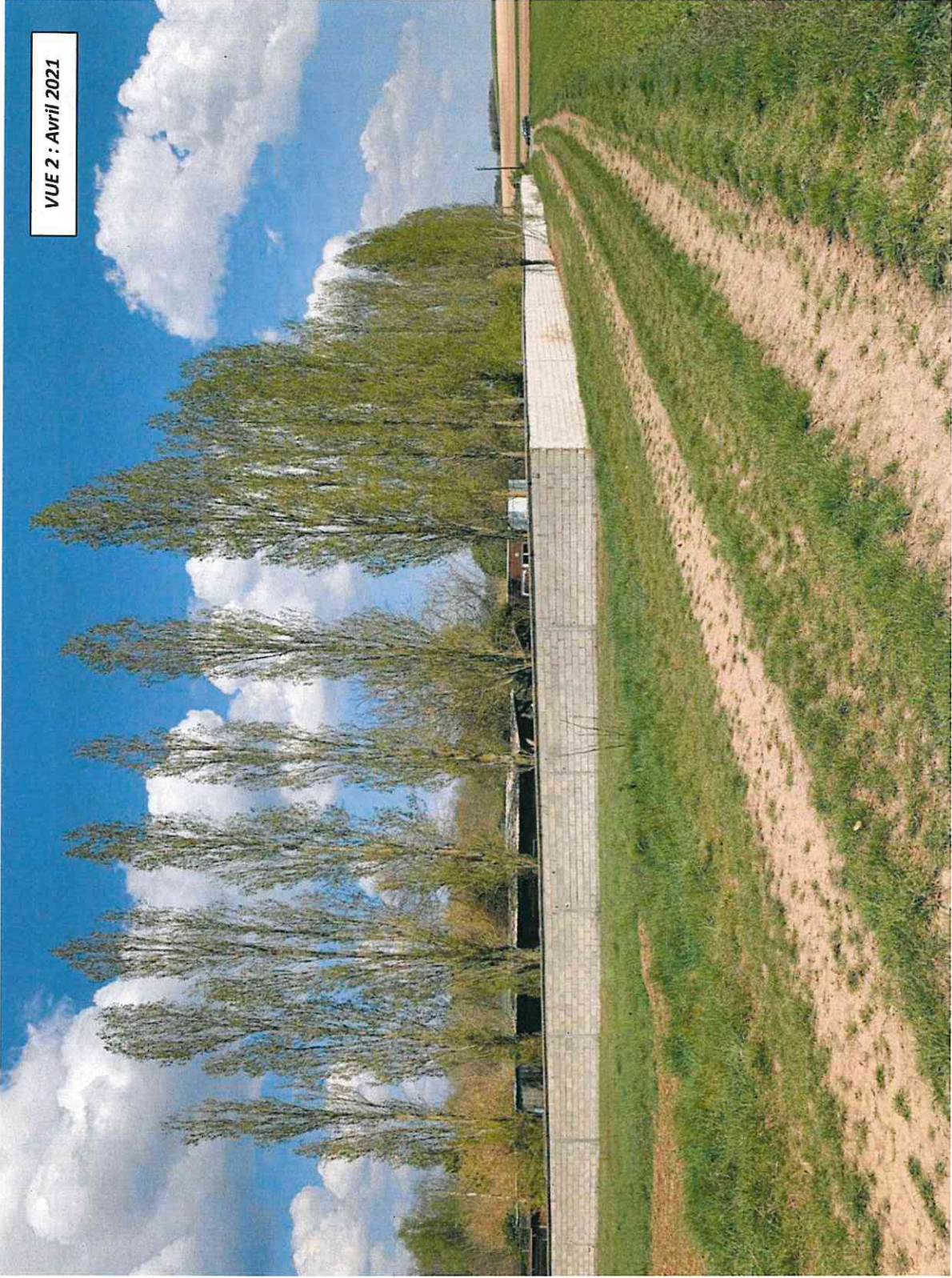
POINT DE VUE : SOURCE : [HTTPS://WWW.GEOPORTAIL.GOUV.FR/](https://www.geoportail.gouv.fr/)



FAUNA ET FILMS



VUE 1 : Avril 2021



VUE 2 : Avril 2021



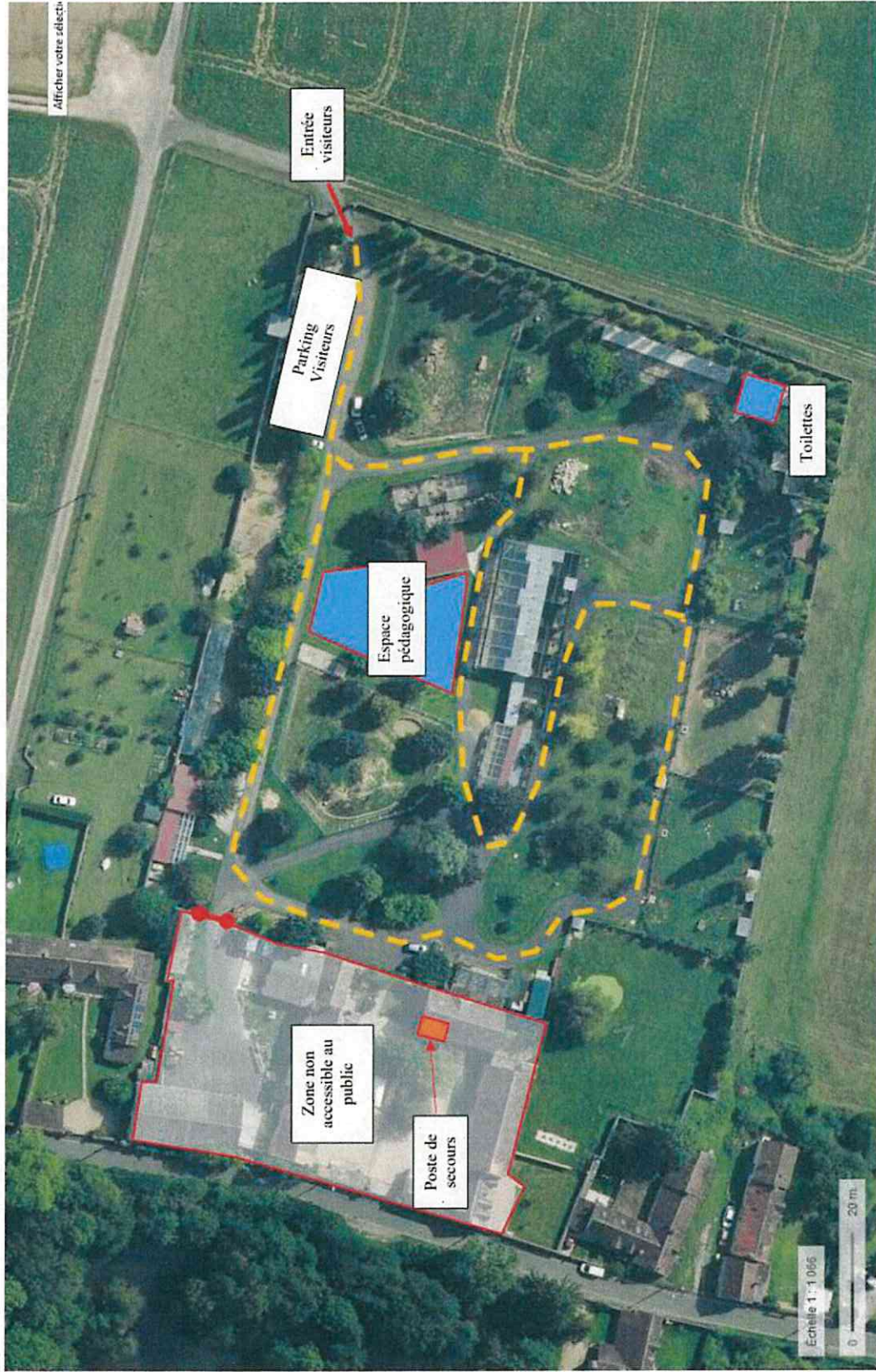
FAUNA ET FILMS



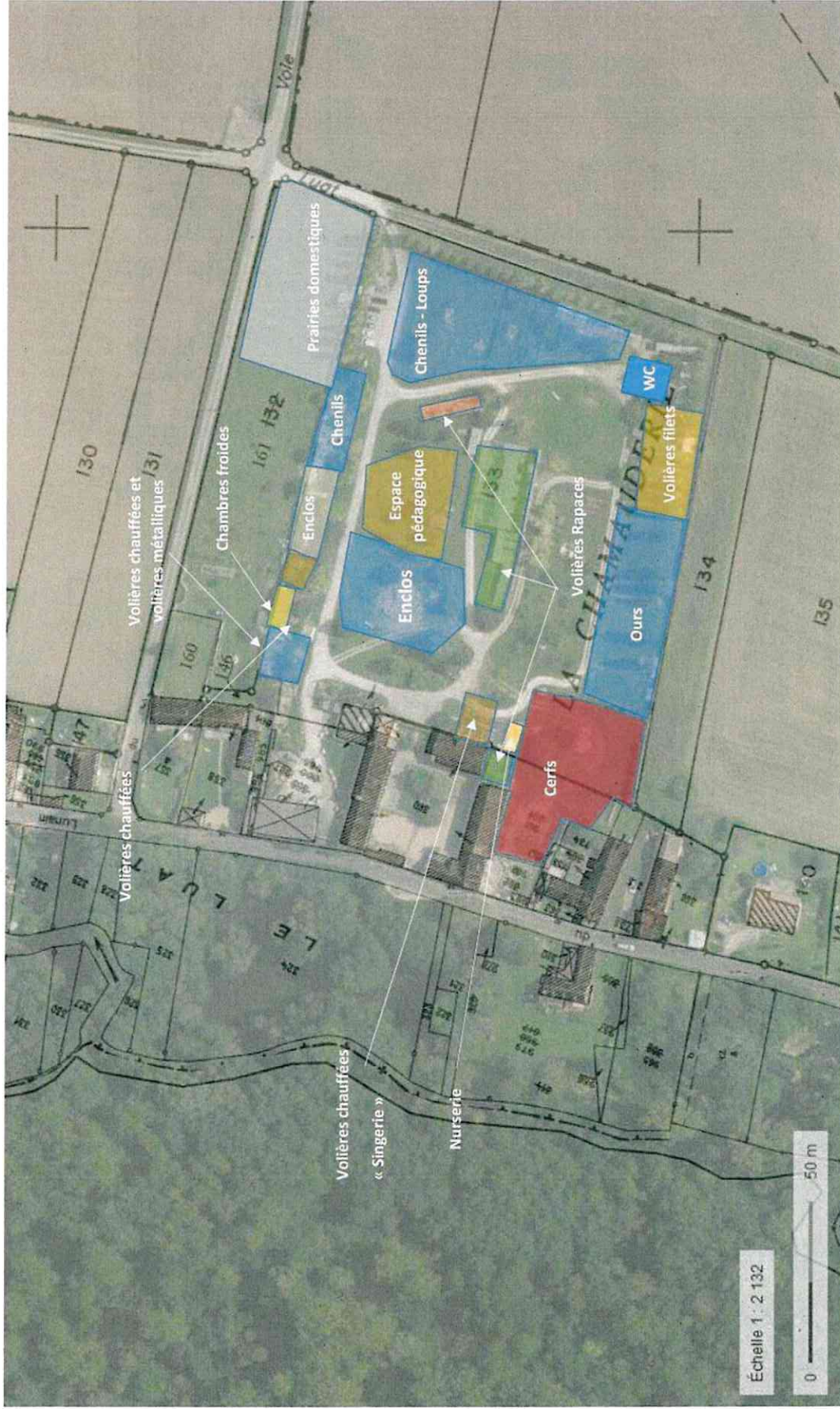
VUE 3 : Avril 2021



ANNEXE 4 : PLANS du site



Plan de visite



Implantation des espaces animaliers



ANNEXE 5 : Voisinage et environnement

Fauna & Films est implanté dans le hameau Le Iuat, entouré de maisons individuelles et de champs.





SITE NATURA 2000 SOURCE : [HTTPS://WWW.GEOPORTAL.GOUV.FR/](https://www.geoportail.gouv.fr/)

Le Hameau du Luat se trouve en bordure du Lunain.

Fauna et Films, 12 route du Lunain 77250 VILLEMER



Demande d'Autorisation d'Ouverture
pour la présentation au public
d'animaux d'espèces non domestiques
au sein d'un établissement fixe

Fauna & Films

12 Route du Lunain le Luat, 77250 Villemer



Dossier janvier 2022



Table des matières

<u>1. LE DEMANDEUR</u>	3
A. <i>HISTORIQUE</i>	3
B. <i>MOYENS HUMAINS</i>	4
C. <i>DONNEES FINANCIERES</i>	4
<u>2. CADRE REGLEMENTAIRE</u>	5
A. <i>CONTEXTE</i>	5
B. <i>INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ICPE</i>	5
C. <i>LOI SUR L'EAU</i>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>3. LE PROJET</u>	6
A. <i>SITUATION GEOGRAPHIQUE</i>	6
B. <i>MAITRISE FONCIERE</i>	6
<u>4. DESCRIPTION DU PROJET</u>	9
A. <i>ACCUEIL DU PUBLIC</i>	9
B. <i>ANIMAUX ACCUEILLIS</i>	9
<u>5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	10



1. Le demandeur

Demandeur	Société	<i>Fauna & Films</i>
	Bureaux	12 Route du Lunain le Luat, 77250 Villemer
	Forme juridique	S.A.S
	N° SIRET	411 568 272 00016
	Nom et qualité du signataire	<i>Pierre CADEAC (gérant)</i>
	Nationalité	Française
	Téléphone	0033 (0) 1 64 29 03 78

a. Historique

La société Fauna & Films a été créée en 1997 par Pierre CADEAC et est installée à Villemer (77250) dans le Sud de la Seine et Marne. Au fil des ans, l'établissement a développé son activité qui est l'élevage, l'entretien et le dressage d'animaux d'espèces sauvages dans le but d'assurer des prestations cinématographiques et publicitaires.

Régulièrement présent dans les médias, Fauna & Films est connu localement et Monsieur CADEAC est de plus en plus sollicité par les pouvoirs publics locaux ainsi que par les particuliers, qui désirent visiter l'établissement d'élevage. Fauna & Films participe ponctuellement à des manifestations en présence de public dont des exemples sont la fête du Cinéma de Valenciennes, les Naturelles de Fontainebleau ou les avant-premières de chaque long métrage.

La démarche entreprise aujourd'hui a donc pour objectif de répondre à ce souhait populaire.

Le but est d'une part de pouvoir ouvrir l'établissement au public, principalement sur réservation, en accueillant des groupes de 50 personnes, encadrés par des membres de l'équipe, et en suivant un parcours bien délimité. Le public pourra assister aussi à des animations pédagogiques.

Si la première intention du public est de rencontrer des animaux sauvages et des « animaux stars » qu'ils ont pu voir sur les écrans, Fauna & Films souhaite que cette visite ait avant tout un but pédagogique. Les thèmes pouvant être abordés seront :

- Présenter le déroulement d'un tournage cinématographique
- Présenter et expliquer le travail des soigneurs de Fauna & Films
- Présenter les différentes espèces, leurs rôles dans le milieu naturel et les enjeux liés à leur conservation
- Sensibiliser les personnes à la disparition des espèces et des milieux naturels Ce projet vient naturellement en continuité de l'activité.

La sécurité du public sera une priorité et les prestations feront l'objet d'un programme pédagogique.



FAUNA ET FILMS

b. Moyens humains

Fauna & Films a une activité continue tout au long de l'année, qui évolue en fonction des projets cinématographiques. Les soins aux animaux nécessitent la présence de personnes sept jours sur sept.

Actuellement 5 personnes sont employées afin de s'occuper de la gestion du site, de l'entretien des animaux et la réalisation des tournages. Selon les projets le nombre de salariés peut augmenter.

Au minimum, 2 personnes sont présentes quotidiennement afin d'entretenir le site et s'occuper des animaux.

Dans l'avenir, le but étant d'organiser des visites guidées, au moins trois personnes seront présentes en ayant pour missions uniquement l'accueil du public.

c. Données financières

L'aménagement du site, les travaux et les frais engendrés par l'accueil du public, seront en partie auto-financé par l'activité de Fauna & Films. Le reste du financement sera emprunté.



2. Cadre réglementaire

a. Contexte

Fauna & Films est un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques autorisé par arrêté préfectoral N° 13/DDOO/SPAE/043 du 21 mars 2013 (Annexe 8)

Monsieur CADEAC est titulaire du Certificat de Capacité par arrêté N° 77/326 pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques au sein d'un établissement fixe du 25 mai 2020. (Annexe 9)

Afin de permettre l'ouverture au public de cet élevage d'animaux d'espèces non domestiques, un dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, reprises à la rubrique N° 2140, doit être réalisé.

Dans ce contexte, une demande d'examen au cas par cas est déposée en premier lieu. Ce cas par cas est destiné à présenter à l'Autorité Environnementale les grands axes du projet et les sensibilités de son environnement afin de déterminer l'ampleur de l'évaluation environnementale qui devra être présentée.

b. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE

De par le classement dans cette rubrique des ICPE, le site de Fauna & Films sera soumis à Autorisation préfectoral et devra être conforme aux prescriptions de l'Arrêté du 25/03/2004.

2140. Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

2.1 Activités Agricoles et Animaux

(Rubrique modifiée par Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007, le Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018) et la Décision n° 426528 du 30 décembre 2020 du Conseil d'Etat statuant au contentieux)

Animaux d'espèces non domestiques (installations fixes et permanentes de présentation au public), à l'exclusion des magasins de vente au détail et des installations présentant au public des animaux d'espèces non domestiques suivantes : - présentation de poissons et d'invertébrés aquatiques, les capacités cumulées des aquariums et des bassins présentes au public étant inférieures à 10 000 litres de volume total brut ; - présentation au public d'animaux dont les espèces figurent dans la liste prévue par l'article R. 413-6 du code de l'environnement ; - présentation au public d'arthropodes.	(A-2)
Notes : sont visées les installations présentes sur un même site ou moins 90 jours par an consécutifs ou non et dont l'activité de présentation au public est d'au moins 7 jours par an sur ce site	



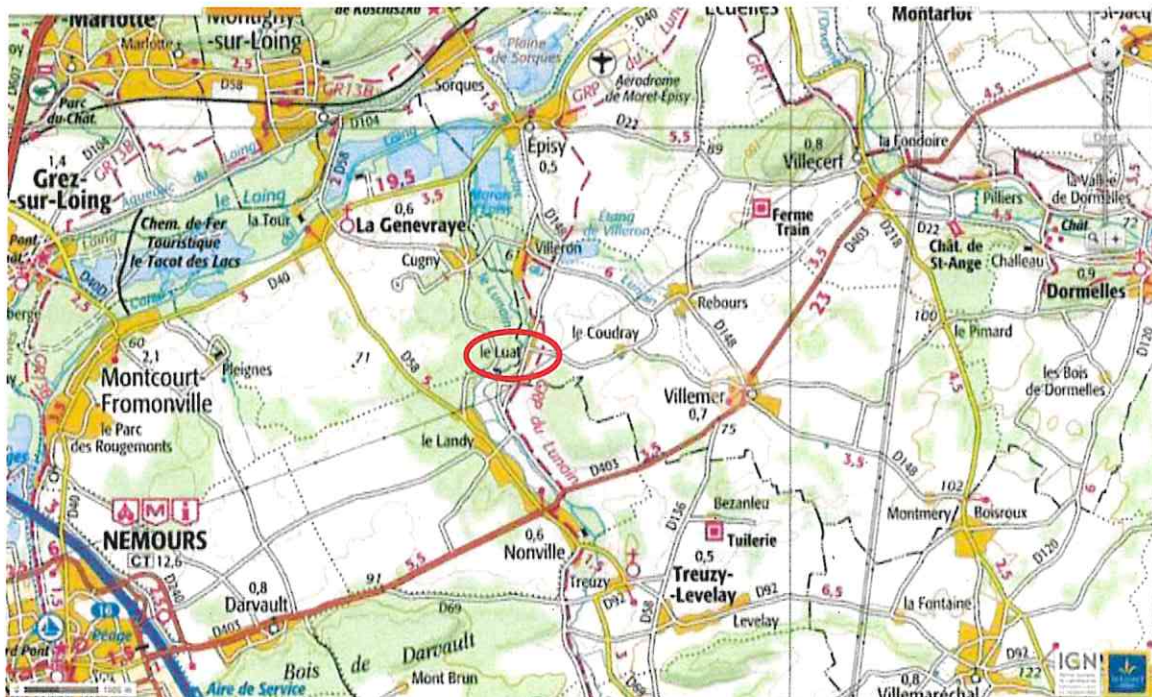
3. Le projet

a. Situation géographique

Fauna & Films se trouve sur la commune de Villemer (77250), au lieu-dit « le Luat ». Au bord du Lunain. Le plan de bornage montre une superficie totale de 22000m². La zone faisant l'objet du projet, qui sera rendue accessible au public, représente une surface d'environ 18 000m².



La ferme est accessible via La route du Lunain et la route du Coudray.



Un portail automatique équipé d'une caméra contrôle l'accès au site et permet l'accès à la ferme sur des chemins gravillonnés, y compris pour des camions de gros volumes. Un espace de stationnement est présent pour accueillir une dizaine de véhicules au sein même de l'établissement.

b. Maitrise foncière

Les parcelles concernées par l'établissement zoologique appartiennent à Monsieur CADEAC :

Commune	Parcelle	Surface	Total
Villemer	0133	17 790 m ²	21 794 m ²
	0981	797 m ²	
	0982	222 m ²	
	0986	1 065 m ²	
	0360	1 921 m ²	



PLAN CADASTRAL (SOURCE GEOPORTAIL)



IMPLANTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES DIFFÉRENTS ENCLOS.



4. Description du projet

a. Accueil du public

Afin de pouvoir accueillir du public dans le cadre de visites guidées, d'enrichir le parcours visiteurs et de répondre à des prescriptions réglementaires, des modifications seront effectuées sur le parc. Celles-ci permettront notamment de sécuriser certains enclos, et apporter des outils pédagogiques. Le chemin de visite est aujourd'hui déjà clairement délimité, des toilettes sont aménagées. Un espace extérieur permettant de réaliser des animations pédagogiques est présent.

Fauna & Films aura à cœur d'atteindre des objectifs pédagogiques. Pour cela, des panneaux explicatifs seront affichés pour chacune des espèces présentes. De plus, des présentations commentées d'animaux seront effectuées quotidiennement pour sensibiliser les visiteurs aux espèces du parc, aux besoins de les préserver, et aux métiers de Fauna & Films.

Dans un souci de sécurité, et pour répondre aux réglementations en vigueur, des aménagements complémentaires seront effectués : délimitation et sécurisation des zones techniques non accessibles au public, ajouts de panneaux signalant les interdictions et dangers, affichage de protocole d'évacuation. Une infirmerie sera aménagée.

Le projet sera réalisé en plein air, sur un site existant, l'implantation générale des enclos ne sera pas modifiée, aucune extension de l'emprise n'est envisagée.

L'accueil des visiteurs tel que projeté est présenté sur la figure donnée ci-dessous.



Plan de visite

b. Animaux accueillis

Actuellement, Fauna & Films est un élevage autorisé à accueillir des espèces sauvages et domestiques. Ces animaux, déjà présents, seront conservés sur le parc la collection pouvant évoluer en fonction des projets cinématographiques.



5. Protection de l'environnement

Afin de prévenir le risque d'évasions et d'intrusions, le site est entouré par un mur plein de 2m de haut. Les accès sont contrôlés par des portails.

Les terrassements qui seront effectués seront de très faibles importances et n'entraîneront pas de changements majeurs de la morphologie des terrains les cheminements gravillonnés étant déjà présents.

Le couvert végétal du site ne sera pas modifié, le cas échéant développé.

Les aménagements projetés n'entraîneront pas d'imperméabilisation notable du site. En effet, les pistes sont conçues en granulats concassés et les enclos ne sont pas couverts (mis à part les volières qui sont entièrement grillagées). La gestion des eaux de pluie est faite à la parcelle.

Afin d'éviter l'accumulation de déchets dans les enclos, ceux-ci sont nettoyés quotidiennement. Le fumier pailleux compact est évacué.

L'établissement dispose de plusieurs installations d'assainissement autonome pour collecter les eaux usées.

Le nettoyage quotidien des enclos permet d'éviter toute accumulation de déchets dans les enclos, limitant les potentielles odeurs et les risques de détériorer les eaux pluviales ruisselant sur le site.

Des poubelles seront installées en plusieurs endroits du site afin que les visiteurs puissent aisément jeter leurs déchets. En période d'ouverture, celles-ci seront vidées au minimum quotidiennement.

Des extincteurs sont disposés au sein de l'établissement.

En collaboration avec d'autres organismes, Fauna & Films participe à des programmes de conservation d'espèces menacées. Ce projet permettra à l'établissement de s'investir un peu plus dans cet engagement.

La localisation de l'établissement, par rapport aux enjeux environnementaux locaux est présentée en annexe.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° 13/DDOO/SPAE/043 **autorisant Monsieur Pierre CADEAC** **à ouvrir un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques** **sur la commune de VILLEMÉR**

La Préfète de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 modifié relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

VU le code de l'environnement, titre 1^{er} du livre IV -Protection de la faune et de la flore et notamment les articles L.413-1 à L.415-5 et R.413-8 à R.413-23 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 octobre 1995 modifié relatif à la mise en œuvre du contrôle des établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques ;

VU l'arrêté du 21 novembre 1997 définissant deux catégories d'établissements autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques ;

VU l'arrêté du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;

VU l'arrêté Préfectoral n° 12/PCAD/103 du 30 juillet 2012 donnant délégation de signature à Monsieur PORTEJOIE Directeur Départemental de la Protection des Populations de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté Préfectoral n° 12/DDPP/SG/22 du 01^{er} août 2012 portant subdélégation de signature à Madame Karine GRATIA sur les domaines techniques au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Seine-et-Marne ;

VU les certificats de capacité N° 77/166 et N° 77/190 accordés à Monsieur Pierre CADEAC pour une durée illimitée, pour exercer au sein d'un établissement d'élevage, la responsabilité de l'entretien des animaux des espèces listées à l'annexe de ces arrêtés;

VU la demande d'extension d'autorisation d'ouverture de l'établissement FAUNA & FILMS, déposée le 19 octobre 2012, par Monsieur Pierre CADEAC, domicilié 12 rue du Lunain « Le luat » 77250 VILLEMER ;

VU le rapport de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Seine et Marne du 6 février 2013 ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de la commune de VILLEMER;

VU l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Seine et Marne, siégeant en formation spécialisée « faune sauvage captive » en date du 12 mars 2013 ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Pierre CADEAC est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques dont la liste des familles est reprise à l'annexe de cet arrêté ;

Article 2 : La présente décision n'autorise pas la détention d'animaux de familles différentes de celles citées à l'article 1.

Article 3 : L'établissement ne peut être ouvert au public.

Article 4 : Au sein de l'établissement, Monsieur Pierre CADEAC, titulaire du certificat de capacité, est responsable de l'entretien et des soins nécessaires aux animaux, conformément à l'article L.413-2 du code de l'environnement ;

Article 5 : La conception, l'entretien des installations, les conditions d'entretien des animaux sont conformes au dossier de demande d'autorisation. Notamment, les infrastructures et les procédures doivent garantir la maîtrise totale des risques d'évasion en dehors de l'enceinte de l'établissement. Les installations d'hébergement des animaux, leur sol et leurs équipements sont adaptés aux mœurs de chaque espèce, garantissent la sécurité des animaux et permettent d'exprimer largement leurs aptitudes naturelles.

Article 6 : Les accès aux enclos et volières sont agencés de telle façon que leur ouverture ne constitue pas un risque d'évasion. Les équipements (cages, abris, mangeoires, abreuvoirs...) sont maintenus en parfait état d'entretien.

Article 7 : La nourriture et l'abreuvement sont mis à la disposition des animaux en quantité et en qualité suffisantes pour satisfaire à leurs besoins biologiques.

Article 8 : Les animaux sont observés au moins quotidiennement. Les facteurs provoquant ou favorisant les anomalies comportementales doivent être recherchés et les mesures nécessaires à leur correction doivent être mises en œuvre.

Article 9 : Le suivi sanitaire des animaux est assuré par le Docteur Florence OLLIVET-COURTOIS, vétérinaire spécialisé dans les soins à la faune sauvage. Les soins et traitements sont consignés sur un registre. L'établissement doit posséder les matériels et les produits pharmaceutiques pour les premiers soins d'urgence et les traitements courants.

Article 10 : Au sein de l'établissement, Monsieur Pierre CADEAC, assure la tenue :

- du livre-journal où sont enregistrés chronologiquement tous les mouvements des animaux détenus dans l'établissement, portant le numéro CERFA 07-0363
- l'inventaire permanent des entrées et sorties des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité, portant le numéro CERFA 07-0362 .

Article 11 : Au sein de l'établissement, Monsieur Pierre CADEAC veille au marquage de tous les animaux présents dans son élevage, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 10 août 2004 susvisé.

Article 12 : L'installation peut faire l'objet d'une visite d'inspection des agents mentionnés à l'article L.415.1 du code de l'environnement dans les conditions prévues par l'arrêté du 10 août 2004 susvisé.

Article 13 : Toute modification apportée aux installations ou aux conditions de fonctionnement entraînant un changement notable du dossier de demande d'autorisation, doit avant réalisation être portée à la connaissance du préfet et nécessite une nouvelle demande d'autorisation.

Toutefois, les modifications tendant à mieux assurer le respect des prescriptions relatives à la sécurité, au contrôle sanitaire et à la protection des animaux peuvent être apportées aux installations et aux conditions de fonctionnement après l'accord de la préfète.

Monsieur Pierre CADEAC est également tenu d'informer la Direction Départementale de la Protection des Populations de tout changement de lieu d'exercice de son activité ou de la cessation de son activité.

Article 14 : Le non respect de cette décision expose son bénéficiaire à des sanctions administratives et pénales conformément aux articles L.415-3 et L.415-5 du Code de l'Environnement. Toute anomalie majeure constatée conduira à une suspension immédiate de l'autorisation dans l'attente d'une mise en conformité.

Article 15 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à Monsieur Pierre CADEAC par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 16 : En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté est déposée à la mairie de VILLEMÉR, commune dans laquelle l'établissement est situé.

Un extrait de cet arrêté, énumérant notamment les conditions auxquelles l'établissement est soumis, est affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement ces formalités est dressé par le maire.

La présente décision sera affichée en permanence de façon visible à l'entrée de l'établissement, par les soins du bénéficiaire de l'autorisation qui devra la présenter à toute réquisition des services de contrôle.

Article 17 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN - 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

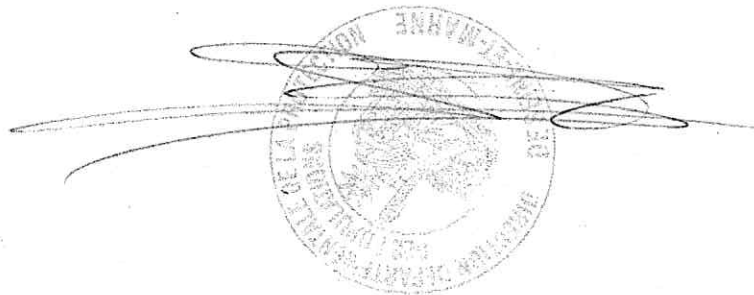
Article 18 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés préfectoraux N° 08 DAIDD 1 ENV 002 du 21 janvier 2008, N° 08 DAIDD ENV 045 en date du 5 novembre 2008 et N° 08 DAIDD ENV 053 en date du 23 décembre 2008.

Article 19 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine et Marne, le Directeur Départemental de la Protection des Populations, le chef de service de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage et le Maire de la commune de VILLEMÉR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 21 mars 2013

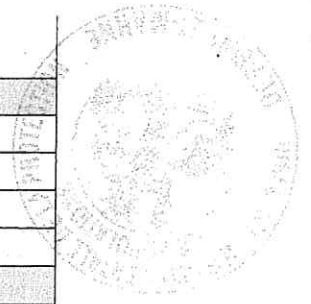
Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
Le Chef de Service Santé-Protection Animales et Environnement

Karine GRATIA



LISTE DES FAMILLES FAUNA & FILMS

CLASSE DES MAMMIFERES	
<i>Ordre Primates</i>	
	Famille Cébidés
	Famille Lémuridés
	Famille Cercopithécidés
	Famille Homonidés
Ordre Carnivores	
	Famille Canidés
	Famille Félidés
	Famille Hyénidés
	Famille Mustélidés
	Famille Ursidés
	Famille Procyonidés
Ordre Chiroptères	
	Famille Pteropidés
Ordre Artiodactyles	
	Famille Bovidés
	Famille Cervidés
	Famille Suidés
Ordre Perissodactyles	
	Famille Equidés
Ordre Rongeurs	
	Famille Muridés
	Famille Myocastoridés
	Famille Nesomyidés
	Famille Sciuridés
Ordre Insectivores	
	Famille Erinacéidés
Ordre Lagomorphes	
	Famille Léporidés
Ordre Didelphimorphe	
	Famille Didelphidés
CLASSE DES OISEAUX	
Ordre Ansériformes	
	Famille Anatidés
Ordre Charadriiformes	
	Famille Laridés
	Famille Haematopodidés
Ordre Ciconiiformes	
	Famille Ardéidés
	Famille Ciconiidés
	Famille Threskiornicidés
Ordre Gruiformes	
	Famille Gruidés
	Famille Cariamidés
Ordre Columbiformes	
	Famille Columbinés



Ordre Galliformes
Famille Phasianidés
Ordre Musophagiformes
Famille Musophagidés
Ordre Pelicaniformes
Famille Pélicanidés
Ordre Psittaciformes
Famille Psittacidés
Ordre Passériformes
Famille Fringillidés
Famille Sturnidés
Ordre Piciformes
Famille Ramphastidés
Ordre Coraciiformes
Famille Corvidés
Famille Alcedinidés
Famille Bucérotidés
Ordre Falconiformes
Famille Accipitridés
Famille Falconidés
Famille Cathartidés
Famille Sagittaridés
Ordre Struthioniforme
Famille Struthionidés
Ordre Strigiformes
Famille Strigidés
Famille Tytonidés
Ordre Phoenicoptéridés
Famille Phoenicoptéridés
REPTILES
Ordre Squamates
Famille Colubridés
Famille Boïdés
Ordre Sauriens
Famille Iguanidés
Ordre Crocodiliens
Famille Alligatoridés
Famille Crocodylidés
ARTHROPODES
Ordre Lépidoptères
Ordre Hyménoptères
Ordre Hémiptères
Ordre Orthoptères
Ordre Diptères
Ordre Coléoptères
Famille Tenebrionidés
Famille Scarabidés